

08 déc 2025 -09:34

Appartient à [Conseil des ministres du 5 décembre 2025](#)

Augmentation du capital appelable de la Belgique auprès de la Banque africaine de développement

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Maxime Prévot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'augmentation du capital appelable de la Belgique auprès de la Banque africaine de développement.

Lors des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement, le 29 mai 2024, le Conseil des gouverneurs a adopté une résolution autorisant l'augmentation du capital appelable des pays membres de la Banque.

La Belgique a donné son accord sur la base de la décision du Conseil des ministres du 17 mai 2024, ce qui équivaut à une augmentation pour la Belgique du capital appelable de la Banque à hauteur des 54 267 actions exigibles attribuées pour un montant total de 660 millions d'euros environ. Cette augmentation n'a pas d'impact budgétaire immédiat, étant donné que le capital appelable ne peut être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles.

Cette décision est désormais ancrée dans la loi et soumise, assortie d'un exposé des motifs, à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant sur l'augmentation du capital appelable de la Banque africaine de Développement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

Audrey Jacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be